

ACP
LA PELOUSE
Av. du Derby, 26-28-30
B-1050 Bruxelles
N° BCE : **BE0850128784**

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence d'UCCLE
Rue Basse 21/23
B-1180 BRUXELLES
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : B 4	N° Client	0000139126
Date document		21/05/2025
Date d'échéance		05/06/2025

Le 21/05/2025

Décompte des charges du 01/04/2024 au 31/03/2025

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

Chaima LAAJILI

Tél : 023733827

Mail : claajili@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :
<https://www.citya.be/> => Connexion => Votre agence Citya

Votre login : 0000139126 Votre Password : 12628

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s) -85,83 €

Solde au 20/05/2025¹ 0,00 €

¹ Date dernière mise à jour banque

A vous rembourser par la copropriété -85,83 €

Facture n°	11405	Lot	B 4	0000139126	HAUTAIN-LASK
------------	-------	-----	-----	------------	--------------

Décompte des charges du 01/04/2024 au 31/03/2025

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	38.128,53	120 / 9815		466,16
1-100 DEPENSES COURANTES	12.241,18	120 / 9815		149,66
1-200 FRAIS DES 6 ASCENSEURS	21.517,05	120 / 9815		263,08
1-300 FRAIS DE GESTION	27.929,70	120 / 9815		341,47
1-500 FRAIS DE JARDIN	7.897,81	120 / 9815		96,56
1-600 DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU SVT CALORIBEL	101.415,07	1041,45 / 101414,41		1.041,46
1-650 PROVISION DECOMPTE CHAUFF.& EAU	10.715,04	120 / 9815		131,00
2-000 FRAIS DE CONSERVATION	225.685,64	120 / 9815		2.759,27
2-200 TRAVAUX ASCENSEURS	5.228,92	120 / 9815		63,93
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	726,94	120 / 9815		8,88
3-000 TRAVAUX FINANCES PAR LE FONDS DE RESERVE	18.229,32	120 / 9815		222,87
3-200 TRAVAUX TERR.& FAC.FINANCES PAR EMPRUNT	944.928,00	120 / 9815		11.552,87
4-601 REMB.PROVISION DECOMPTE CHAUFF.& EAU	-7.408,66	120 / 9815		-90,58
5-977 PRELEVEMENTS FONDS DE RESERVE	-18.229,32	120 / 9815		-222,88
5-977 PRELEVEMENTS EMPRUNT TRAV.TERR.& FAC.	-944.928,00	120 / 9815		-11.552,86
				5.230,89
7-970 PROVISIONS MENSUELLES APPELEES	-434.860,56	5316,72 / 434860,8		-5.316,72
				-5.316,72

Légende	Total lot	-85,83
1. Frais "locataires"		
2. Frais "propriétaires"		
3. Exécution décision(s) AG		
4. Frais privatifs "locataires"		
5. Frais privatifs "propriétaires"		
6. Appel de provisions ou de fonds		
7. Remboursement de provisions ou de fonds		